



MAIRIE
74210 - HAUTE-SAVOIE
Tél. : 04 50 44 56 36

Compte Rendu Sommaire de la SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2016

Le vingt-trois juin deux mille seize à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire.

Présents : M. PRUD'HOMME Philippe, Maire
Mme GARDIER Valérie, M. DESCHAMPS Jean-Paul, Adjoints au Maire.
M. BRUN Vincent, M. BRUNET André, M. CREMON Christophe, Mme DALMASSO Stéphanie,
M. PANISSET Didier, Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. LESOT Richard a donné pouvoir à M. PRUD'HOMME Philippe
M. CARRERA Patrick a donné pouvoir à M. BRUNET André
Mme CURTIUS M. Anick a donné pouvoir à Mme DALMASSO Stéphanie
Mme FALCINO Lucette a donné pouvoir à M. DESCHAMPS Jean-Paul

Absent excusé : M. DI UBALDO Vittorio

Absent : M. COURAGE Xavier

Le conseil municipal a choisi *Stéphanie DALMASSO* comme secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 mai 2016 ;
- **APPROUVE**, dans le cadre du prochain recensement de la population, la nomination d'un coordonnateur communal en la qualité de Mme PROST Pascale, adjoint administratif ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de financement entre la commune et le SILA dans le cadre de la réalisation des aménagements de mise en sécurité des intersections de la Voie verte ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention tripartite entre la commune, EDF et la Trésorerie de Faverges afin de faciliter le règlement des dépenses relatives à la fourniture d'énergie et de services ;
- **AUTORISE** le Maire à échanger, avec le Syndicat du Nant d'Arcier, les surfaces correspondant au périmètre immédiat, propriété de la commune, contre des surfaces boisées équivalentes, propriété du Syndicat du Nant d'Arcier, dans le cadre de la protection du périmètre immédiat de la source.

La séance est close à 21 heures 30.

Le Maire
Philippe Prud'homme



Le Procès-verbal correspondant sera mis à la disposition du public après avoir été approuvé par le Conseil Municipal